

Procès-Verbal décisionnel

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL de Collombey-Muraz

Du lundi 7 octobre 2024 à 19h00 à la
SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux
 - 3.1 Approbation du [procès-verbal décisionnel de la séance du 10 juin 2024](#)
 - 3.2 Approbation de l'[enregistrement sur support informatique de la séance du 10 juin 2024](#)
4. Informations du Bureau
5. Présentation en lien avec l'Energie
 - Plan directeur des énergies
 - Résultats/bilan Cité de l'énergie
 - Bâtiments communaux : résultats globaux et point d'étape solaire
 - Plan lumière qualité
6. Postulats :
 - 6.1 [Marché couvert à Collombey](#)
 - 6.2 [Plus de sécurité pour les élèves du niveau primaire qui prennent les bus de lignes publiques](#)
7. Interpellations :
 - 7.1 [Changement de paradigme pour l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger](#)
 - 7.2 [Sécurisation du passage à niveau à proximité des Perraires et du Corbier](#)
 - 7.3 [Gestion du plastique et des briques alimentaires Point de collecte communale](#)
 - 7.4 [Phobie et décrochage scolaires sur notre commune : quelle est la situation ?](#)
 - 7.5 [Cartes MobiChablais](#)
 - 7.6 [Cadeau majorité aux personnes de 18 ans AG culturel](#)
 - 7.7 [Déplacement de la voie AOMC Gestion et entreposage des gravats](#)
 - 7.8 [AOMC - Réaffectation de la voie le long de la RC 301](#)
 - 7.9 [Administration numérique - publication pilier public Site internet communal](#)
 - 7.10 [Assurance incendie - dégâts naturels](#)
 - 7.11 [Construction de l'Epine dorsale no 1 du chauffage à distance \(CAD Satom SA - Step d'Aigle \) Situation de ce projet suite à la mise à l'enquête publique](#)
8. Réponse au [postulat " Ilots de chaleur "](#)
9. Informations du Conseil municipal
10. Questions
11. Divers

GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

M Sotillo José, Président du CG, ouvre la séance à 19h02. Il salue les personnes présentes.

Il souhaite la bienvenue au nouveau conseiller général M Gyax Raphael (UDC), en remplacement de M Dal-Molin Gregory (UDC).

Il annonce le changement de disposition de la salle.

Le secrétaire, M Brendle Christophe, procède à l'appel.

34 personnes présentes, 9 personnes excusées, 0 personne absente, 2 personnes en retard.
36 personne présente avec l'arrivée de Mme Chantal Vetter (Les Vert-e-s) et de M Thomas Birbaum (PLR)

Le quorum est atteint.

Excusés : M Hervé Meyer, M Turin Michel, M Udressy Philippe, Mme Sprutta Emma, M Angst Stéphane, Mme Delarze Madeleine. Mme Rudaz Lisa, M Tazuila Ngamiak, M Yannay Damien.

Retard : Mme Vetter Chantal (env 19h09, a participé au vote du PV enregistré point 3.2), M Birbaum Thomas (env 19h15)

Conseil Municipal : Excusé : M Turin Alexis, Mme Cottet-Parvex Sandra

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tacitement.

3. Approbation des procès-verbaux

3.1 Approbation du [procès-verbal décisionnel de la séance du 10 juin 2024](#)
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3.2 Approbation de l'[enregistrement sur support informatique de la séance du 10 juin 2024](#)
M Vuille Côme (PLR) annonce qu'il ne votera pas. Il relève que sa suggestion au bureau de réintégrer le procès-verbal mot-à-mot n'a pas été suivie.

Vote : 30 pour, 0 contre, 4 abstentions, 1 pas voté
Le procès-verbal est accepté.

4. Information du bureau

Le Président informe que le bureau s'est penché sur la suggestion de M Vuille Côme concernant la réintégration du PV mot-à-mot. Le bureau a définitivement arrêté la manière de procéder pour la fin de cette législature. Les séances du CG sont intégralement enregistrées et mise à disposition du CG et de la population, il n'y a plus de PV mot-à-mot. Il précise que la retranscription brute de Recapp est mise à disposition des conseillers généraux sur l'intranet.

GENERAL

Il informe que le bureau a demandé au conseil municipal d'augmenter le budget 2025 du CG de 10'000 CHF pour permettre au prochain bureau d'adapter, si nécessaires, les indemnités ou les rémunérations des différentes fonctions. Cela permettra également au bureau d'avoir un budget pour un éventuel poste de soutien au bureau si besoin.

Le bureau a également demandé à l'administration de mettre à disposition sur le serveur de la commune un espace de stockage pour les documents du bureau du CG dès que possible.

5. Présentation en lien avec l'Energie

M Turin Olivier (CM) excuse M Turin Alexis (CM) et Mme Cottet-Parvex Sandra (CM). Il présente Mme Daphné Roh et Mme De Menech Cynthia qui feront la présentation.

La présentation est effectuée.

- Plan directeur des énergies
- Résultats/bilan Cité de l'énergie
- Bâtiments communaux : résultats globaux et point d'étape solaire
- Plan lumière qualité

Questions

M Ruiz Noé (Le Centre) demande qui est propriétaire des candélabres et si le remplacement est subventionné par Romande Energie.

Mme Roh Daphné indique que les luminaires appartiennent à la commune, et excepté potentiellement sur les routes cantonales, les coûts sont entièrement à la charge de la commune.

Mme Vetter Chantal (Les Vert-e-s) demande si dans le cadre du plan lumière, les éclairages privés, commerciaux ou sportifs privés sont également pris en compte.

Mme De Menech indique que l'étude concerne uniquement les éclairages publics.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) demande pourquoi il n'a pas été prévu l'installation de télégestion des luminaires.

M Turin Olivier (CM) répond que l'investissement était trop conséquent, ceci en partie dû à l'imbrication des route cantonales et communales. Il précise que la technologie de luminaire installée permet de répondre aux objectifs posés par la commune, et que la télégestion n'était donc pas nécessaire.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) demande si la consommation électrique des containers du Corbier a été évaluée.

Mme Roh Daphné répond que la consommation est mesurée et qu'ils ont mis en place des commandes pour les radiateurs électriques.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) demande pourquoi le plan directeur prend uniquement en compte le bâti existant, et pas l'industrie ou l'agriculture.

Mme Roh Daphné répond que c'est ce qui est d'usage pour un plan directeur selon la loi actuelle.

GENERAL

M Clivaz Cheryl (PS) demande si le projet pilote « Valais Rénove » avec ses économies d'énergie est inclus dans les études.

Il demande également si une analyse de la consommation de la STEP est prévue, car c'est un grand consommateur. Il demande ce qui est prévu pour réduire sa consommation.

Mme Roh Daphné indique que la STEP est mesurée (« monitorée »), mais que les données datant de 2023, il faut encore du temps pour avoir des données précises. Elle répond également que le projet « Valais Rénove » a démarré, et qu'ils suivent les projets régulièrement.

M Turin Olivier (CM) ajoute un complément, en indiquant que la présentation au CG du suivi du projet Valais Rénove n'est pas prévue, mais que cela pourrait être fait si le CG le demande.

M Gollut Emmanuel (Le Centre) demande si un privé peut recevoir des conseils de la part des services de Mme Roh Daphné.

Mme Roh Daphné répond qu'il y a un numéro de téléphone à disposition pour recevoir un accompagnement et des conseils.

M Doval Manuel (PLR) cite un article du journal Le Matin du 19 septembre, qui indique que la commune de Collombey-Muraz est très mal située dans l'étude de OK-Clima. Il demande si la commune connaît cette étude, ce qu'elle en pense et le résultat en lien avec le label Gold reçu par la commune. Il demande l'avis de Mme Roh Daphné et du conseil communal.

Mme Roh Daphné indique qu'il y a de nombreuses études, basées sur différents indicateurs, et que ceux-ci ne sont pas forcément à jour. Ces études ne prennent pas forcément tous les éléments en considération.

M Turin Olivier (CM) indique que l'étude est « à côté de la plaque » avec leurs analyses. Il mentionne différents points qui différencient l'étude de OK Clima et le Label Gold Cité de l'énergie.

Mme Roh et Mme De Menech terminent leur présentation (19h55).

6. Postulats :

6.1 [Marché couvert à Collombey](#)

M Oberson Patrick (PS) présente le postulat.

M Vieux Mikael (CM) présente la position du CM. Il indique qu'il serait préférable de faire cette demande au CM lors de la prochaine législature, et surtout de combiner cette demande avec une étude globale de l'aménagement du centre du village et des gros chantiers en cours. Le CM combat le postulat.

M Gex-Fabry Romain (UDC) informe que l'UDC ne soutient pas ce postulat, principalement parce qu'il n'y a pas de vision claire sur l'aménagement du centre du village actuellement.

M Doval Manuel (PLR) indique que le PLR aimerait que le postulat soit modifié. Il demande que le postulat demande au CM de faire une étude d'intérêt des commerçants, avant de commencer l'étude du projet en tant que tel. Le PLR soutient le postulat s'il est modifié dans ce sens, sinon il ne soutient pas le postulat.

GENERAL

Mme Métrailler Marie (Le Centre) indique que Le Centre ne soutient pas le postulat. Elle précise que le postulat ne semble pas assez clair dans ses objectifs et ses demandes.

Mme Vetter Chantal (Les Vert-e-s) indique que Les Vert-e-s sont favorables au postulat. Elle demande au CM d'étudier si cette infrastructure pourrait également avoir d'autres utilisations.

M Oberson Patrick (PS) maintient le postulat sans modification.

Vote : 9 pour, 24 contre, 2 abstentions

Le postulat est refusé

6.2 [Plus de sécurité pour les élèves du niveau primaire qui prennent les bus de lignes publiques](#)

M Gex-Fabry Romain (UDC) présente le postulat.

Mme Chervaz Véronique (CM) indique que le CM ne combat par le postulat.

M Doval Manuel (PLR) soulève qu'une attente de 30 minutes ou plus n'est pas adéquat pour des enfants, et surtout pour le service de bus scolaire. Il demande à la commune d'intégrer la modification des horaires ou adaptation des horaires dans leur étude, au lieu de mettre une personne pour surveiller les enfants. Le PLR soutient le postulat.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) indique que la surveillance d'enfants qui attendent le bus ne fait pas partie du travail des enseignants, et que la gestion du corps enseignant est cantonale. Ce n'est donc pas au législatif d'interférer avec le cahier des charges des enseignants. Les Vert-e-s soutiennent le postulat uniquement si cela n'impacte pas le corps enseignant.

M Clivaz Cheryl (PS) indique que ces discussions ne sont pas nouvelles, et que la situation est complexe avec les correspondances par exemple. Le PS soutient le postulat.

M Gex-Fabry Romain (UDC) rappelle que les enfants de 3H ont autour de 6 ans, et que c'est ces enfants que l'on fait attendre en bord de route. Il demande si les horaires de bus peuvent être modifiés avant la fin du contrat avec les TPC.

Mme Chervaz Véronique (CM) indique qu'il n'y a pas de bus dédié au transport scolaire, mais que ce sont des transports de lignes. Par conséquent les contraintes au niveau des horaires sont très fortes. Le CM va étudier toutes les solutions possibles.

Le postulat n'est pas combattu.

Le postulat est accepté tacitement.

7. Interpellations :

7.1 [Changement de paradigme pour l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger](#)

Mme Vetter Chantal (Les Vert-e-s) présente l'interpellation.

M Turin Olivier (CM) indique que la commune ne dispose pas de secteur à la vente à des étrangers, et que cela n'est pas dans l'optique de la commune.

GENERAL

Il indique qu'un règlement sera soumis par le CM au CG en début de prochaine législature, indiquant que la commune ne possède pas de biens ouverts à la vente pour des personnes à l'étranger.

Mme Vetter Chantal (Les Vert-e-s) est satisfaite de la réponse.

7.2 Sécurisation du passage à niveau à proximité des Perraires et du Corbier

Mme Arlettaz Pauline (Le Centre) présente l'interpellation.

M Planchamp Jean-Luc (CM) répond aux différentes questions. Il informe, entre autres, que le passage à niveau est conforme aux normes.

Mme Arlettaz Pauline (Le Centre) est satisfaite de la réponse.

Pause de 13 minutes. Reprise à 20h44.

7.3 Gestion du plastique et des briques alimentaires Point de collecte communale

M Oberson Patrick (PS) présente l'interpellation.

M Turin Olivier (CM) indique que le conseil municipal est sensible au recyclage. Il indique que le projet a pris du retard au niveau suisse, et que par conséquent il est trop tôt pour prendre des dispositions, sachant qu'une nouvelle tarification concernant la récupération des déchets doit également être introduite d'ici 2025.

M Oberson Patrick (PS) est satisfait de la réponse.

7.4 Phobie et décrochage scolaires sur notre commune : quelle est la situation ?

M Birbaum Thomas (PLR) présente l'interpellation.

Mme Chervaz Véronique (CM) indique que la commune ne traite pas la « phobie scolaire », qui est une évaluation médicale, mais qu'un contrôle se fait basé sur le nombre de jour d'absentéisme. Elle donne les chiffres actuels et indique la procédure mise en place par la commune pour traiter ces cas.

M Birbaum Thomas (PLR) est satisfait de la réponse.

7.5 Cartes MobiChablais

Mme Tissières Isabel (PS) présente l'interpellation.

M Turin Olivier (CM) indique que suite à l'introduction du réseau Mobilis, le CM est favorable à réfléchir à l'adaptation de l'offre.

Mme Tissières Isabel (PS) est satisfaite de la réponse.

M Birbaum Thomas (PLR) demande l'ouverture de la discussion. L'ouverture de la discussion est acceptée.

M Birbaum Thomas (PLR) indique que le principe des bus à la demande devrait être supprimé dans les nouveaux horaires 2025. Il demande au CM si cela est correct.

M Turin Olivier (CM) confirme l'abandon progressif des bus « à la demande ».

M Clivaz Cheryl (PS) donne des informations complémentaires sur les nouveaux horaires en citant la réponse du CM de Monthey à un postulat lors du dernier CG de Monthey.

M Birbaum Thomas (PLR) indique que le PLR surveillera l'évolution des coûts des transports publique. Il ajoute que le PLR est très satisfait que cette solution de bus « à la demande » soit supprimée, car problématique et n'encourageant pas les gens à prendre les transports publics.

GENERAL

- 7.6 [Cadeau majorité aux personnes de 18 ans AG culturel](#)
M Clivaz Cherryl (PS) présente l'interpellation.
Mme Knubel Natercia (CM) indique que l'AG culture est donné aux jeunes de 18 ans qui ont leurs promotions civiques, et que par conséquent, cela ne concerne pas l'ensemble des jeunes qui ont 18 ans. Concernant les gourdes, elles sont labellisées « promotion civique », elles ne sont donc pas utilisables pour d'autre cas. Elle répond aux autres questions.
M Clivaz Cherryl (PS) précise le fonctionnement de l'AG culturel. Le jeune reçoit un bon valable 1 année et doit faire lui-même l'activation. Il demande au CM si les citoyens étrangers pourraient aussi bénéficier de l'AG culturel. *Cette dernière question n'étant pas dans l'interpellation, elle n'est pas répondue.*
- 7.7 [Déplacement de la voie AOMC Gestion et entreposage des gravats](#)
M Clivaz Cherryl (PS) présente l'interpellation.
M Turin Olivier (CM) répond aux questions concernant les sites d'entreposages, la quantité de matériaux d'excavation prévue et les autres questions.
M Clivaz Cherryl (PS) est satisfait de la réponse.
- 7.8 [AOMC - Réaffectation de la voie le long de la RC 301](#)
M Clivaz Cherryl (PS) présente l'interpellation.
M Turin Olivier (CM) répond aux questions. Il informe par exemple qu'il n'y a pas eu de contact avec les TPC pour la réaffectation des voies AOMC, est que si cela devait être le cas, ce serait entre le service de la mobilité du canton et les TPC, car il s'agit d'une route cantonale.
M Clivaz Cherryl (PS) est satisfait de la réponse. Il rajoute qu'il faudrait prendre en compte une voie réservée pour les transports publics sur ce tronçon.
- 7.9 [Administration numérique - publication pilier public Site internet communal](#)
M Clivaz Cherryl (PS) présente l'interpellation.
M Vieux Mikael (CM) répond aux questions. Il indique que la CM est favorable à la mise en ligne des dossiers de manière numérique. Il indique que des contacts sont en cours avec le canton et la solution « E-Construction ». Il rappelle que la commune n'avait pas été retenue par « E-Construction » pour faire partie des communes de tests.
M Clivaz Cherryl (PS) est satisfait de la réponse. Il demande si la commune contrôlera les documents mis en ligne à l'avenir, car dans le cas de Monthey, certains documents sont certaines fois manquants.
M Vieux Mikael (CM) indique que le fonctionnement de cette plateforme n'est pas encore connu exactement, et donc par conséquent les procédures exactes de mise en ligne et contrôle des documents.
- 7.10 [Assurance incendie - dégâts naturels](#)
M Clivaz Cherryl (PS) présente l'interpellation.
M Turin Olivier (CM) répond aux questions. Il n'existe pas d'assurance pour les collectivités pour ce genre de risques. Concernant la présentation des diverses assurances souscrites par la commune, la commune est prête à les présenter si la Cogest le demande.
M Clivaz Cherryl (PS) est satisfait de la réponse.
- 7.11 [Construction de l'Epine dorsale no 1 du chauffage à distance \(CAD Satom SA - Step d'Aigle \) Situation de ce projet suite à la mise à l'enquête publique](#)
M Clivaz Cherryl (PS) présente l'interpellation.
M Turin Olivier (CM) répond aux questions.

GENERAL

M Clivaz Cherryl (PS) est satisfait de la réponse.

8. Réponse au postulat " Ilots de chaleur "

M Turin Olivier (CM) présente la réponse au postulat.

9. Informations du Conseil municipal

Mme Chervaz Véronique (CM) indique que le concours pour l'extension du cycle d'orientation et de la nouvelle salle de gym a été lancé en septembre, et que le projet sera adjugé en février 2025.

M Turin Olivier (CM) donne de très nombreuses informations concernant la situation de Mobichablais. Il répond également aux questions de la Cogest concernant le fond de réserve.

10. Questions

M Birbaum Thomas (PLR) rappelle 6 points que le PLR avait demandé au CM concernant Mobichablais et le Copil. Concernant le suivi des coûts chaque trimestre, il demande quelle est la situation. Il demande également quelle est la situation sur l'étude de satisfaction clients. Il rappelle que le PLR avait proposé la création d'une commission communale composée de 5, 6 ou 7 personnes pour discuter des problèmes liés au TPC, afin d'être plus proche de la réalité et être plus réactif que des discussions lors des quatre séances de CG uniquement.

M Turin Olivier (CM) indique qu'il n'y a pas de chiffres trimestriels disponibles. Il indique qu'il n'y a pas d'étude de satisfaction, et que si quelqu'un a un problème, il doit contacter directement Mobichablais. Concernant la commission, il pense que cela rajoutera un échelon inutile dans le processus.

M Gollut Emmanuel (Le Centre) demande si des contrôles sont encore faits concernant les sacs non taxés dans les déchets.

M Turin Olivier (CM) indique que des contrôles se font encore selon les besoins.

M Brunetti Giovanni (Le Centre) demande la situation concernant l'extension du réseau CAD et le remplacement de la chaudière de l'EMS. Ces points avaient été soulevés dans son postulat qu'il avait retiré lors du dernier CG et demande donc des informations sur la situation.

M Turin Olivier (CM) indique que la chaudière de l'EMS sera changée et que la commande a été faite. L'extension du CAD à Muraz prenant du temps.

M Brunetti Giovanni (Le Centre) rappelle qu'il avait retiré son postulat car l'extension du CAD était en bonne voie.

M Turin Olivier (CM) répond que la solution est toujours ouverte.

M Gex-Fabry Romain (UDC) revient sur les parcelles appartenant à Tamoil mentionnées par M Turin Olivier concernant l'entreposage des déchets d'excavation. Il demande si ces lieux impacteront les cultures.

M Turin Olivier (CM) indique que la discussion date d'il y a 3ans, et que l'agriculteur concerné est informé.

GENERAL

M Joris Lionel (Le Centre) demande si l'installation de boîte à livre dans chaque village serait envisageable. Il demande également si la fin de la réfection de la route Pré-Raye est prévue.

Mme Knubel Natercia (CM) indique que la boîte à livre de Muraz est gérée bénévolement par une enseignante, et que l'installation de boîte à livre nécessite de trouver des ressources humaines pour les gérer.

M Vieux Mikael (CM) indique les raisons de la pause dans les travaux et précise que la réfection de la route sera terminée.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) demande quelle est la situation concernant les revêtements des terrains de foot, revêtement éventuellement synthétique, suite à l'intervention déposée l'année dernière à ce sujet.

Mme Knubel Natercia (CM) indique qu'ils sont au stade de l'avant-projet et que des études sont en cours.

M Doval Manuel (PLR) demande si une sortie du CM et du CG est prévue pour clore cette législature.

M Turin Olivier (CM) indique qu'un apéritif est prévu en fin d'année avec le CG et les différentes commissions.

M Brunetti Giovanni (Le Centre) demande quelle sont les autorisations de stationnement sur le bas-côté de la route entre Le Bochet et Illarsaz.

M Planchamp Jean-Luc (CM) donne quelques informations concernant cette zone.

M Ruiz Noé (Le Centre) demande des détails concernant les panneaux solaires prévus par Tamoil.

M Turin Olivier (CM) indique que l'énergie de ces panneaux est prévue pour le fonctionnement des pompes pour la dépollution du sol.

M Clivaz Cheryl (PS) demande s'il serait possible de remonter les problèmes des usagers concernant les TPC par Chablais Région, au lieu de contacter directement les TPC. Il demande également la situation concernant Euro-Tube.

M Turin Olivier (CM) indique qu'il n'y a actuellement pas d'autre information concernant le projet Euro-tube.

11. Divers

M Joris Lionel (Le Centre) demande au bureau de proposer des nouveaux tarifs de vacation, qui pourraient être votés par le nouveau CG de la prochaine législature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

GENERAL



M José Sotillo



M Christophe Brendle